

Post-Permis

Votre école de conduite vous propose les stages « Post-Permis »
Un complément indispensable à votre permis

Durée Permis Probatoire	
Permis Traditionnel	3 ans
Permis Traditionnel + POST PERMIS	2 ans
Conduite Accompagnée	2 ans
Conduite Accompagnée + POST PERMIS	18 mois

LE DÉCRET N° 2019-0100
LE DÉCRET N° 2019-0101
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE



POUR LES NOUVEAUX TITULAIRES D'UN PERMIS DE CONDUIRE
OBTENU À PARTIR DU 1^{er} JANVIER 2019

COMMENT RACCOURCIR LE DÉLAI POUR
ACQUÉRIR SES 12 POINTS AVEC
"UNE FORMATION POST PERMIS" ?





Formation Post-permis

Constat

Les débutants sont les premières victimes de la route

Objectif

Faire acquérir au jeune conducteurs une expérience supplémentaire par une réflexion comportementale et individuelle aux risques liés à l'usage de la route.

Qui est concerné ?

Toutes personnes ayant passé un premier permis (A1, A2, B1 ou B) et qui sont entre le 6^{ème} et le 12^{ème} mois suivant l'obtention de ce dernier.

Durée

Une journée (7 heures)

Par qui ?

Par un enseignant de la conduite diplômé titulaire une autorisation d'enseigné en cours de validé. Cette formation s'effectue au sein d'une école de conduite labellisée.

Le programme s'articule autour de deux thématiques :

1. Module visant à améliorer la compréhension et la gestion des situations de conduite complexes.
2. Module visant à rendre les déplacements plus sûrs et plus citoyens par des choix de mobilité responsables.

Avantages de cette formation

Réduction de délai probatoire celui-ci passe de :

- 3 ans à 2 ans pour les permis formule traditionnelle et conduite supervisée
- 2 ans à 1 an et demi pour les permis formule conduite accompagnée.
- Partage de l'expérience avec d'autres conducteurs novices.

Attention : Cette mesure annulée si une infraction commise entraîne un retrait de points, une restriction et ou une suspension de permis de conduire.

Réactualisation des connaissances et prise de conscience des risques liés à la route

A la fin de la formation, l'auto-école vous délivre une **attestation de suivi** de la formation complémentaire post-permis et s'occupe des démarches afin d'actualiser votre permis de conduire.